



## AMAP SAUMUR

### CONTRAT BIERES

MJC, place de Verdun 49400 SAUMUR  
Mail : [amap.saumur@laposte.net](mailto:amap.saumur@laposte.net)

L'association a pour but de maintenir ou d'inciter à l'installation d'une agriculture paysanne durable et de proximité, en proposant des produits écologiquement sains, variés, de saison et socialement équitables.

Par la signature de ce contrat, paysans et Consomm'acteurs s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte des Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (voir site) : ils sont partenaires.

Des aléas peuvent intervenir, remettant en cause la livraison. Dans ce cas, nous étudierons une solution pour les produits manquants entre producteur, référent et bureau d'AMAPez-vous. Dès réception, les consomm'acteurs sont responsables de leurs produits (la chaîne du froid...).

Si le Consomm'acteur ne peut pas venir prendre ses produits lors d'une distribution, il devra prévenir le référent pour trouver un éventuel arrangement ou donner le nom de la personne qui le remplacera, au plus tard la veille de ladite distribution (par courriel ou SMS).

Le consomm'acteur dispose d'une période d'essai de 1 mois, après laquelle il ne pourra rompre le présent contrat sans contrepartie.

Le présent contrat sera reconduit tacitement à la fin de chaque période à la remise par la remise de la commande et du règlement au référent. En cas d'arrêt, le consomm'acteur devra prévenir le référent.

#### PRODUCTEUR

**Ferme-Brasserie Hula-Hop**  
Eric et Coralie  
La Goubeaudière, 49350 Gennes  
[coral@riseup.net](mailto:coral@riseup.net)

06 95 39 86 17

#### REFERENTE

HOORNWEG Caroline  
[caroline.hoornweg@gmail.com](mailto:caroline.hoornweg@gmail.com)  
06 84 48 95 00

#### CONSOMM'ACTEUR

Nom prénom .....

Numéro téléphone .....

Adresse mail .....



Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **Les produits**

Le producteur s'engage à livrer 1 fois tous les 6 mois.

La ferme est composée de **paysans brasseurs** (Eric dit Rico et Coralie). Leurs bières sont produites selon le cahier des charges de l'**Agriculture Biologique** et la labellisation Nature et progrès est prévu dans quelque temps. L'orge (AB) et une petite partie du houblon (AB) sont produites par la ferme à Chenehute sur des terres louées à « Terre de liens ». Une partie du houblon est achetée à des néo houblonniers en AB, le plus près possible. Les diversités de houblon permettent de proposer un panel de **bières très différentes**. Rico, Coralie aiment sans cesse élaborer de nouvelles recettes en fonction des envies du moment, des plantes, fleurs ou fruits de saison et ont également une gamme de bières plus "**classique**" brassée régulièrement.

Les **bouteilles** sont **réutilisables**, pensez à les rapporter lors des distributions. Elles seront stockées, puis lavées par l'entreprise « bout à bout » avant d'être utilisées à nouveau. Idem pour les cartons.

Hula Hop propose au choix des bières en 75cl à 4,5 ou 4,75€ . Un tableau vous sera communiqué avant la livraison pour vous faire part des propositions (fonction de la créativité des brasseurs).

### **Engagements du consomm'acteur**

Le consomm'acteur s'engage à payer à l'avance les produits indiqués dans sa commande, pour la période convenue : Engagement de 6 mois reconductible.

### **Modalités de paiement**

Le paiement s'effectue en un à **trois chèques à l'ordre de Hula-Hop** qui seront débités par le producteur de manière échelonnée tout au long de la période convenue. Le nom du titulaire du chèque sera le même que celui du contrat. Les paiements sont gérés par la référente. Elle est chargée de remettre les chèques collectés au producteur et de veiller au respect des quantités livrées aux consomm'acteurs.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance et accepté les termes du présent contrat ainsi que les modalités prévues par le règlement intérieur de l'AMAPez-vous.

Fait à Saumur, en 3 exemplaires, le .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Le producteur**

**Le consomm'acteur**